



Comptabilité
T. 03.88.72.42.41
F. 03.88.72.10.11
compta@alsafix.com

Commercial
T. 03.88.72.19.31
F. 03.88.72.17.15
commercial@alsafix.com

SAV
T. 03.88.72.19.34
F. 03.88.72.17.15
sav@alsafix.com

Agence Paris
T. 01.48.44.44.59
F. 01.48.44.44.54
paris@alsafix.com

CS 60023 - 114 a, rue Principale - 67240 GRIES
Tél. 03.88.72.42.41 - Fax. 03.88.72.17.15
E-mail : alsafix@alsafix.com

DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon règlement 305/2011

Numéro : 0403021

1.	Code d'identification unique du produit type: VI 100 PRO															
2.	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Numéro de type et de lot inscrit sur l'étiquette de chaque cartouche															
3.	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Cheville à scellement avec tige filetée acier galvanisé ou acier inox M8, M10, M12, M16, M20 et M24 pour une utilisation dans le béton fissuré ou non fissuré annexe B1 à B10 ETA14/0119 Charge statique ou quasi statique plage de température -40°C +80°C															
4.	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : ALSAFIX 114a rue principale 67240 Gries															
5.	Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable (voir 4)															
6.	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 1															
7.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : NPD															
8.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : L'avis technique européen ETA 14/0119 à été réalisé par ITB sur la base du ETAG 001 part 5; L'organisme notifié ITB (1488) à réaliser une détermination du produit type sur la d'une inspection initiale de l'établissement de fabrication et d'une inspection périodique selon système 1 et à délivrer le certificat de conformité.															
9.	Performances déclarée															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Caractéristiques essentielles</th> <th>Performances déclarées</th> <th>Spécification technique harmonisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résistance caractéristique en traction</td> <td>ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1</td> <td rowspan="4">Selon Avis technique européen 14/0119 Suivant ETAG 001</td> </tr> <tr> <td>Résistance caractéristique en cisaillement</td> <td>ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1</td> </tr> <tr> <td>Distance d'entraxes et bord de dalle minimum</td> <td>ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1</td> </tr> <tr> <td>Déplacement à l'état limite de service</td> <td>ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1</td> </tr> <tr> <td>Résistance au feu</td> <td>NPD</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée	Résistance caractéristique en traction	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1	Selon Avis technique européen 14/0119 Suivant ETAG 001	Résistance caractéristique en cisaillement	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1	Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1	Déplacement à l'état limite de service	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1	Résistance au feu	NPD	
Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée														
Résistance caractéristique en traction	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1	Selon Avis technique européen 14/0119 Suivant ETAG 001														
Résistance caractéristique en cisaillement	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1															
Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1															
Déplacement à l'état limite de service	ETA 14/0119 paragraphe 4.2.1															
Résistance au feu	NPD															
10.	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.															

Signé pour le fabricant et en son nom par :

M.Romuald Roedel Directeur général
Le 01/07/2013 à Gries

AGRAFAGE - CLOUAGE - PERCAGE - CHEVILLAGE - VISSAGE - DECOUPE - CONNECTEURS - AIR COMPRIME





Comptabilité
T. 03.88.72.42.41
F. 03.88.72.10.11
compta@alsafix.com

Commercial
T. 03.88.72.19.31
F. 03.88.72.17.15
commercial@alsafix.com

SAV
T. 03.88.72.19.34
F. 03.88.72.17.15
sav@alsafix.com

Agence Paris
T. 01.48.44.44.59
F. 01.48.44.44.54
paris@alsafix.com

CS 60023 - 114 a, rue Principale - 67240 GRIES
Tél. 03.88.72.42.41 - Fax. 03.88.72.17.15
E-mail : alsafix@alsafix.com

DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon règlement 305/2011

Numéro : 0403022

1.	Code d'identification unique du produit type: VI 100 PRO														
2.	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Numéro de type et de lot inscrit sur l'étiquette de chaque cartouche														
3.	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Cheville chimique pour scellement d'armatures rapportées M8, M10, M12, M14, M16, M20, M25, M28, M32 pour une utilisation dans le béton fissuré ETA14/0120 Charge statique ou quasi statique plage de température -40°C +80°C														
4.	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : ALSAFIX 114a rue principale 67240 Gries														
5.	Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable (voir 4)														
6.	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 1														
7.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : NPD														
8.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : L'avis technique européen ETA 14/0120 à été réalisé par ITB sur la base du TR023; L'organisme notifié ITB (1488) à réaliser une détermination du produit type sur la d'une inspection initiale de l'établissement de fabrication et d'une inspection périodique selon système 1 et à délivrer le certificat de conformité.														
9.	Performances déclarée														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">Caractéristiques essentielles</th> <th style="width: 35%;">Performances déclarées</th> <th style="width: 20%;">Spécification technique harmonisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résistance caractéristique en traction</td> <td style="text-align: center;">ETA 14/0120 paragraphe 5</td> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Selon Avis technique européen 14/0120 Suivant TR023</td> </tr> <tr> <td>Résistance caractéristique en cisaillement</td> <td style="text-align: center;">NPD</td> </tr> <tr> <td>Distance d'entraxes et bord de dalle minimum</td> <td style="text-align: center;">ETA 14/0120 paragraphe 5</td> </tr> <tr> <td>Déplacement à l'état limite de service</td> <td style="text-align: center;">ETA 14/0120 paragraphe 5</td> </tr> <tr> <td>Résistance au feu</td> <td style="text-align: center;">NPD</td> </tr> </tbody> </table>	Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée	Résistance caractéristique en traction	ETA 14/0120 paragraphe 5	Selon Avis technique européen 14/0120 Suivant TR023	Résistance caractéristique en cisaillement	NPD	Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 14/0120 paragraphe 5	Déplacement à l'état limite de service	ETA 14/0120 paragraphe 5	Résistance au feu	NPD
Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée													
Résistance caractéristique en traction	ETA 14/0120 paragraphe 5	Selon Avis technique européen 14/0120 Suivant TR023													
Résistance caractéristique en cisaillement	NPD														
Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 14/0120 paragraphe 5														
Déplacement à l'état limite de service	ETA 14/0120 paragraphe 5														
Résistance au feu	NPD														
10.	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.														

Signé pour le fabricant et en son nom par :

M. Romuald Roedel Directeur général
Le 01/07/2013 à Gries

AGRAFAGE - CLOUAGE - PERCAGE - CHEVILLAGE - VISSAGE - DECOUPE - CONNECTEURS - AIR COMPRIME

